

2019/07/18

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, jeudi le **18 juillet 2019** à 9 h 30, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers : Heather L'Heureux, district 2
Roger Carignan, district 3
François Boileau, district 5
Johanne Leduc, district 6

La secrétaire-trésorière adjointe : Sylvie Caza

Les membres présents forment le quorum.

.....
Le maire s'assure que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit.
.....

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 9 h 30 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

232-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Demande de subvention au ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal ;
4. Levée de la séance.

Adoptée

233-2019

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le conseil demande une subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, de 737 025 \$ pour la construction ou amélioration de la chaussés, pour les chemins suivants :

- Chemin Leahy ;
- Chemin Walsh ;
- Chemin de la Concession-Quesnel.

Adoptée

234-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire demande la levée de la séance extraordinaire.
Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc, de lever la séance extraordinaire.

Il est 9 h 35.

Gino Moretti
Maire

Sylvie Caza
Secrétaire-trésorière adjointe

Lyne Viau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.